

Se faire dépister, un geste essentiel !

Octobre Rose est le mois dédié à la lutte contre le cancer du sein et particulièrement à son dépistage. Le CRCDC Bretagne se mobilise sur tout le territoire breton, avec de nombreux acteurs, dont les Caisses d'Assurance Maladie et la Ligue contre le cancer, en organisant des manifestations et des événements tout au long du mois d'octobre pour encourager les femmes à participer à ce dépistage. La liste des actions prévues sera publiée sur notre site internet.

Pourquoi se faire dépister ?

Le cancer du sein est à la fois **le plus fréquent et la première cause de décès par cancer** chez la femme. Ainsi, chaque année, **plus de 60 000 nouveaux cas** sont détectés en France. **Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera touchée par le cancer du sein.** La détection d'un cancer du sein à un stade peu avancé de son développement permet de guérir plus facilement et de limiter le recours aux traitements les plus lourds.

Comment se faire dépister concrètement ?

- **Dès l'âge de 25 ans, un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé** (généraliste, gynécologue ou sage-femme), est recommandé tous les ans.
- **A partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans**, dans le cadre du dépistage organisé, **une mammographie (examen radiologique des seins)**, est à réaliser **tous les 2 ans**, en l'absence de symptôme ou de facteur de risque de cancer du sein. Cette mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Une échographie complémentaire peut être proposée si nécessaire et sera remboursée selon les conditions habituelles. Toutes les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue expert.
- **Une consultation médicale impérative, en cas de modifications des seins** : apparition d'une "grosseur" dans le sein ou sous un bras (aisselle), modification de la peau, modification ou écoulement du mamelon, changement de la forme des seins... Ces signes ne signifient pas nécessairement la présence d'un cancer mais doivent être signalés au médecin.
- Dans certaines situations, en fonction des **antécédents personnels ou familiaux**, ou en cas de **prédisposition génétique**, un **suivi médical spécifique** est nécessaire, dans le cadre d'un dépistage individuel.

Votre médecin généraliste, votre gynécologue ou votre sage-femme sont des interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions sur le cancer du sein et son dépistage. Ils vous orienteront, en fonction de votre âge et de votre niveau de risque, vers les modalités de suivi les plus adaptées.

Nouveautés 2024 dans le mode d'invitation aux dépistages organisés des cancers !

C'est l'Assurance Maladie qui adresse désormais les invitations à participer aux dépistages organisés des cancers. Les principales informations à retenir pour chacun des dépistages organisés sont les suivantes :

 Femmes
50 à 74 ans

Dépistage du cancer du sein

 Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.

 Femmes
25 à 65 ans

Dépistage du cancer du col de l'utérus



Votre invitation et la relance arrivent directement sur votre compte Ameli, s'il est activé, ou par la Poste, dans le cas contraire.

 Hommes et femmes
50 à 74 ans

Dépistage du cancer colorectal

 Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.

 Les résultats du test vous seront envoyés par SMS si votre numéro de portable est renseigné sur la fiche d'identification, ou par la Poste, dans le cas contraire.

 Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?

Appelez votre Caisse de Sécurité Sociale :
CPAM : en composant le 3646
MGÉN : en formant le 3676
MSA : aux numéros habituels

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

Antenne 22
02.96.60.83.00

Antenne 29
02.98.33.85.10

Antenne 35
02.99.30.40.10

Antenne 56
02.97.40.29.39

 antenne+numéro de département@depistage-cancer.bzh

Ou rendez-vous sur notre site internet :
<https://depistage-cancer.bzh>

